

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2019**

20 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, M. MENDES TEIXEIRA, M. PAULINE, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI (jusqu'au point 1.1), M. SURGA (présent au point 1.1, et du point 2.1 au point 3), Mme EVRARD, M. LIOUVILLE.

**ETAIENT ABSENTS** – excusés : Mme SAINT MARD (procuration à M. MAESTRI), Mme LEE (procuration à Mme CASCIOLA), Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), Mme BÄCHEL (procuration à M. HORY), M. HOUILLON (procuration à M. PAULINE), M. BLANCMUNIER (procuration à M. SURGA), M. FLONER (procuration à Mme EVRARD), M. NOWICKI (absence excusé à partir du point 1.2), M. SURGA (absent excusé au point 1.2), Mme WILLEMIN (absente excusée).

**ETAIENT ABSENTS** – non excusés : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme GUENIER-DELAFON, Adjointe au Directeur Général des Services

**Date d'envoi de la convocation** : 20 février 2019

**Secrétaire de séance** : Mme GUENIER-DELAFON, Adjointe au Directeur Général des Services

**Assistaient en outre à la séance** : Mme BASTIEN, M. SCHWICKERT, M. DEROM, Mme WASILEWSKI.

**Date d'envoi de la convocation** : 20 février 2019

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

M. HORY : Je vous propose de désigner la Secrétaire de séance, à savoir Mme Lucie GUENIER-DELAFFON. Nous passons à l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier. Avez-vous des remarques ? Des interventions ?

M. LIOUVILLE : Comme j'étais absent excusé au dernier conseil, je ne prendrai donc pas part au vote sur ce point.

M. HORY : C'est noté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité des votants.

Avant d'ouvrir le débat, je voudrais vous faire une annonce qui n'a aucun caractère budgétaire. Je voudrais simplement et solennellement vous dire Mesdames et Messieurs que j'ai été particulièrement choqué par les derniers événements qui se sont passés en France, notamment cette ambiance délétère, qui alimente la peur de l'autre et l'antisémitisme. Je voulais simplement vous le dire, vous faire savoir, à la représentation municipale, mais au-delà à l'ensemble des Marliens, que la réponse de Marly face à l'antisémitisme et à la haine de l'autre, est de nommer la place de la mairie, qui n'a pas de nom finalement, Place Simone Veil. J'aurai l'occasion, lors du prochain conseil municipal de vous proposer une délibération à ce sujet. Il me semble important de vous le faire savoir et que nous puissions marquer notre foi en l'avenir par cette opération. Avant de revenir sur des choses plus triviales qui sont des propositions et orientations budgétaires, je voulais vous faire savoir la décision que je vous proposerai et j'espère qu'elle aura l'assentiment de l'ensemble des membres du conseil municipal. Je vous invite bien sûr à y réfléchir puisqu'elle sera présentée lors du prochain conseil municipal. Je me fais fort de faire en sorte que nous serons tous unanimes pour baptiser cette place qui n'a pas de nom et qui sera désormais, j'espère, d'ici quelques semaines, la Place Simone Veil. J'ouvre maintenant le débat.

## **1 -AFFAIRES FINANCIERES**

### **1.1 – Débat d'orientation budgétaire**

**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

La note de synthèse qui est parvenue à chaque conseiller en même temps que la convocation à la séance permettra aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 VILLE DE MARLY**

### **RAPPEL DU CADRE LEGAL**

**Article L 2312-1 du CGCT** : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

**Objectif** : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2019.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact de la Loi de finances 2019 sur le budget des collectivités locales
- L'évolution de la loi NOTRE

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

## **I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

(données issues de la note de conjoncture de l'Insee décembre 2018)

Après un début d'année maussade (+0,2 % de croissance au premier comme au deuxième trimestre 2018), l'économie française s'est redressée cet été (+0,4 %).

Dans le même temps, la zone euro, dont l'activité s'était mieux portée qu'en France au premier semestre 2018, a montré des signes d'essoufflement au troisième trimestre (+0,2 %).

L'activité américaine a, quant à elle, gardé une vigueur intacte, dopée par les réductions fiscales au risque de déséquilibres macroéconomiques. Elle ralentirait toutefois un peu d'ici la mi-2019. Les États-Unis continuent par ailleurs de faire peser sur le commerce mondial la menace de nouveaux relèvements des tarifs douaniers. Paradoxalement, cela contribuerait, fin 2018, à accélérer les échanges avec la Chine, en anticipation de nouvelles hausses qui commenceraient à faire sentir leurs effets début 2019. Les moteurs de la croissance chinoise semblent par ailleurs s'essouffler progressivement.

Le contexte international est également marqué par le resserrement monétaire engagé outre-Atlantique : certaines économies émergentes pourraient en pâtir. Le prix du pétrole, après avoir progressé quasi-continûment depuis la mi-2017, a, sous l'effet d'un marché excédentaire et de facteurs géopolitiques, brutalement chuté en octobre et novembre, ce qui pourrait limiter l'inflation future, s'il ne connaissait pas un nouveau retournement. Le taux de change de l'euro face au dollar est quant à lui resté relativement stable depuis plusieurs mois.

Dans ce climat international voilé, l'Europe connaît également des problèmes internes, qu'il s'agisse des modalités du Brexit à venir ou des incertitudes budgétaires italiennes. Malgré les soutiens budgétaires dans quelques pays, l'activité de la zone euro poursuivrait donc son ralentissement, avec une croissance d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

À cet horizon, l'économie française progresserait à un rythme similaire (0,2 % fin 2018, 0,4 % au premier trimestre 2019 puis +0,3 % au deuxième). En moyenne annuelle, le PIB français augmenterait de 1,5 % en 2018, et son acquis de croissance pour 2019 serait de 1,0 % à mi-année. L'emploi conserverait également un rythme modéré (64 000 créations nettes au premier semestre 2019, après 107 000 sur l'ensemble de l'année 2018) qui ne permettrait qu'une lente diminution du chômage (prévu à 9,0 % au printemps prochain).

Après d'importantes livraisons aéronautiques et navales fin 2018, la contribution du commerce extérieur à la croissance redeviendrait négative au premier semestre 2019. La progression de l'activité serait donc principalement portée par la demande intérieure : l'investissement des entreprises serait encore dynamique début 2019, en réponse aux tensions sur l'appareil productif, et soutenu par des conditions financières toujours accommodantes. L'investissement des ménages continuerait en revanche de se replier, comme l'indique l'évolution du nombre de permis de construire. Mais la consommation des ménages se redresserait, sous l'effet notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'acquis de croissance annuelle s'élèverait déjà à 2,0 % mi-2019.

À côté des incertitudes internationales persistantes, le comportement de consommation des ménages français reste d'ailleurs un des aléas susceptibles d'affecter ce scénario, à la hausse comme à la baisse.

### **POUR MARLY : LE COUT DES MESURES IMPOSEES PAR L'ETAT DEPUIS 2013**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Variation DGF + DSR +</b>						
<b>DSU</b>	-10 012 €	-150 322 €	-167 132 €	-166 183 €	-108 718 €	-12 505 €
<b>Pertes cumulées</b>						
<b>par exercice budgétaire</b>	<b>-47 657 €</b>	<b>-197 979 €</b>	<b>-365 111 €</b>	<b>-531 294 €</b>	<b>-640 012 €</b>	<b>-652 517 €</b>

## **II – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Dans un contexte budgétaire contraint, toujours marqué par la baisse des dotations de l'Etat même si elles sont moins sensibles, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (normes, mesures salariales, transfert des compétences...) les orientations du projet de budget 2019 se déclinent selon les quatre axes suivants :

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement** est une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques et est rendue indispensable par la diminution des ressources provenant de l'Etat (baisse de la DGF notamment) tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité. En d'autres termes, nous nous appliquons l'exigence budgétaire d'être vertueux et de ne pas augmenter nos dépenses de plus de 1.2 %;
- **La préservation de la capacité d'autofinancement** afin d'investir sans recours excessif à l'emprunt. D'où l'alignement de nos prévisions budgétaires (de BP à BP) sur les exigences étatiques vers les grandes collectivités de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % ;
- **Pas de hausse de la fiscalité en 2019**, dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (nous parlons de la part communale) dans le budget des ménages ;
- **La priorité donnée à l'investissement**, participant ainsi au dynamisme économique et dont une part importante sera consacrée au financement du centre socio culturel la Louvière et la mise en conformité d'une partie du réseau d'éclairage public de la ville ;
- **Mais pas seulement**, cette année un nouveau policier municipal sera embauché et des travaux dans les écoles seront réalisés pour 140 K€.

## **III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018**

### **A. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1 – Les recettes de fonctionnement**

##### **a. Impôts et taxes**

##### La fiscalité locale :

Les produits de fiscalité ont progressé de 1,56 % en 2018 uniquement par l'augmentation des bases décidée comme chaque année par l'Etat.

Partant d'une hypothèse d'une augmentation des bases pour 2019 (revalorisation par l'état +1%) accompagné d'une stabilité des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 4,292 M€.

##### Les dotations de Metz Métropole :

- L'attribution de compensation, compte tenu des transferts de charges constatées et du système de conventionnement établi, devrait être de l'ordre de **488 060 €** (488 060 € en 2018)
- La dotation de solidarité communautaire est estimée à au même niveau qu'en 2018, soit 346 048 € en 2019.

Les droits de mutation : Ils sont estimés à 250 000 € pour l'année 2019.

La taxe locale sur la publicité extérieure : le produit est estimé à 75 000 €.

## b. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont évalués à 843 239 € compte tenu de l'évolution des tarifs des différents services municipaux, de l'évolution des effectifs des services et du remboursement par Metz Métropole du petit entretien voirie et ZAE.

## c. Dotations et participations

### La Dotation Globale de Fonctionnement :

En forte baisse depuis 2014 (voir tableau page 2), son montant s'est élevé à 800 835 € en 2018, soit une baisse de 1,5 %. La Dotation Globale de Fonctionnement 2019 est estimée à 800 000 €.

### Les attributions de compensation :

Le montant des compensations d'exonérations de fiscalité reversées par l'Etat est estimé au même niveau que celles perçues en 2018, soit 140 000 €.

### Autres participations :

Celles-ci sont estimées à 267 600 € et comprennent notamment :

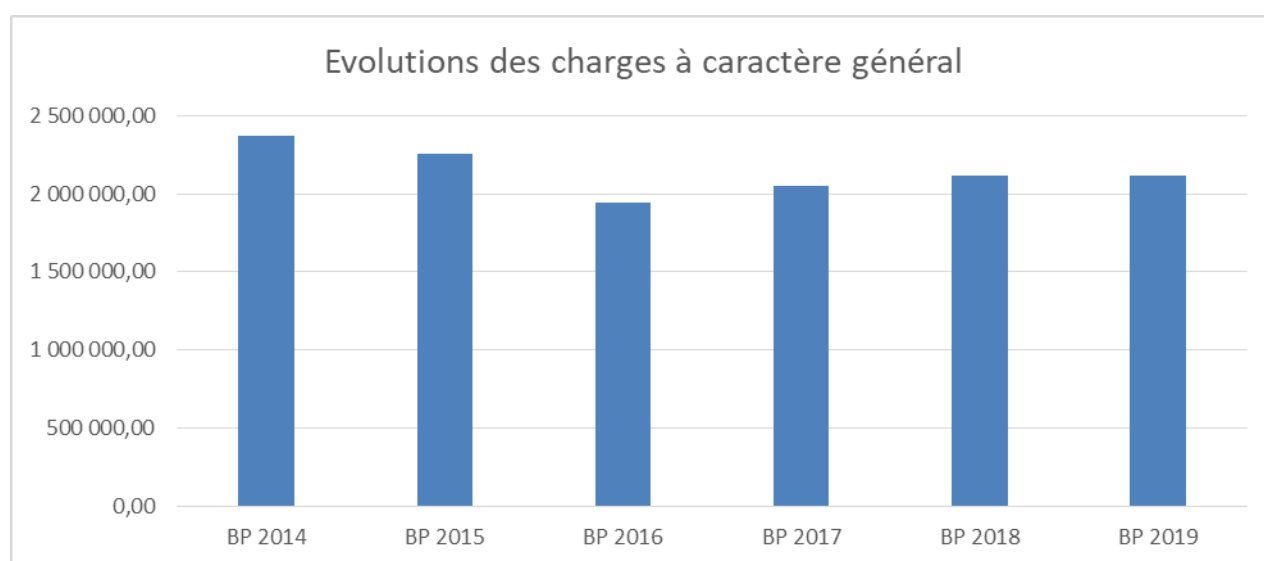
- Les prestations versées par la CAF
- Les remboursements des frais de scolarité des enfants résidant hors commune
- Et diverses autres participations

**A fiscalité constante, de budget primitif à budget primitif (+DM), les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient d'environ 2,69 % en 2019.**

## 2 – Les dépenses de fonctionnement

### a. Les charges à caractère général

En 2019, les charges à caractère général devraient baisser par rapport au budget 2018 et s'élever à 2 112 000 €, soit – 0,33 %.



## b. Les dépenses de personnel

### Structure des effectifs

FILIERE	Titulaires	Contractuels
Administrative	29%	2%
Technique	51%	12%
Culturelle	3%	29%
Médico-sociale	7%	
Police	5%	
Animation	5%	57%

Le personnel municipal est composé de :

- 89 agents titulaires
- 64 agents non titulaires

Ces agents occupent :

- 74 emplois à temps complet
- 79 emplois à temps non complet

### Eléments de rémunération

Montants bruts en euros (hors charges patronales, assurances)	2018
Traitement de base indiciaire	2 203 462
NBI	20 690
Heures supplémentaires	31 739
Heures complémentaires	21 414
Régime indemnitaire	217 355
Primes annuelles	179 350
Avantages en nature	3 144

La rémunération des agents comporte le traitement de base indiciaire mais aussi d'autres éléments de rémunération, tels que la Nouvelle Bonification Indiciaire (liée aux fonctions), le régime indemnitaire, les primes annuelles (treizième mois), les heures supplémentaires,...

### Perspectives 2019

A ce jour, les charges de personnels pour 2019, seraient évaluées à 4 327 000 € soit en augmentation de 3,5 % par rapport au budget 2018.

Le budget prévisionnel 2019 intègre notamment les éléments suivants :

- Le reclassement indiciaire imposé par l'état au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes
- **Le recrutement d'un policier municipal**
- Les transferts de compétences à Metz Métropole n'auront pas d'effets sur la masse salariale

### c. Les autres charges de gestion courante

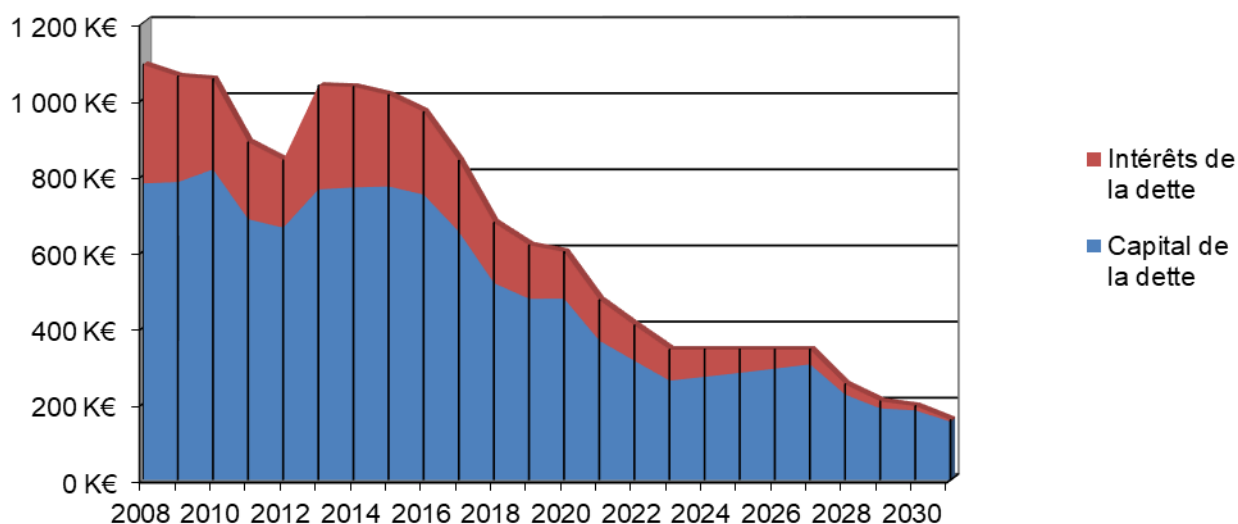
Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 0,76 % par rapport au BP 2018 et sont estimées à 1 008 500 € en 2019. Elles comprennent notamment :

- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS qui est en augmentation (290 000 € en 2019 contre 247 850 € en 2018)
- Participation auprès du Conseil Général pour la restauration scolaire dans les écoles élémentaires

Il est à noter que contrairement au choix d'autres collectivités, la ville de Marly n'a pas décidé de baisser le montant des concours alloués aux associations. Ce qui n'empêche pas une gestion au plus serrée.

### d. Les charges financières

Les charges financières sont essentiellement constituées par les intérêts de la dette qui s'élèvent environ à 158 000 € pour 2019, soit **une baisse de 15,11 %** par rapport à l'année 2018.



### e. Conclusion

**Les dépenses de fonctionnement en 2019 devraient respecter la norme de hausse de 1,2 % par rapport au BP 2018 et seulement en raison de l'augmentation naturelle des charges de personnel.**

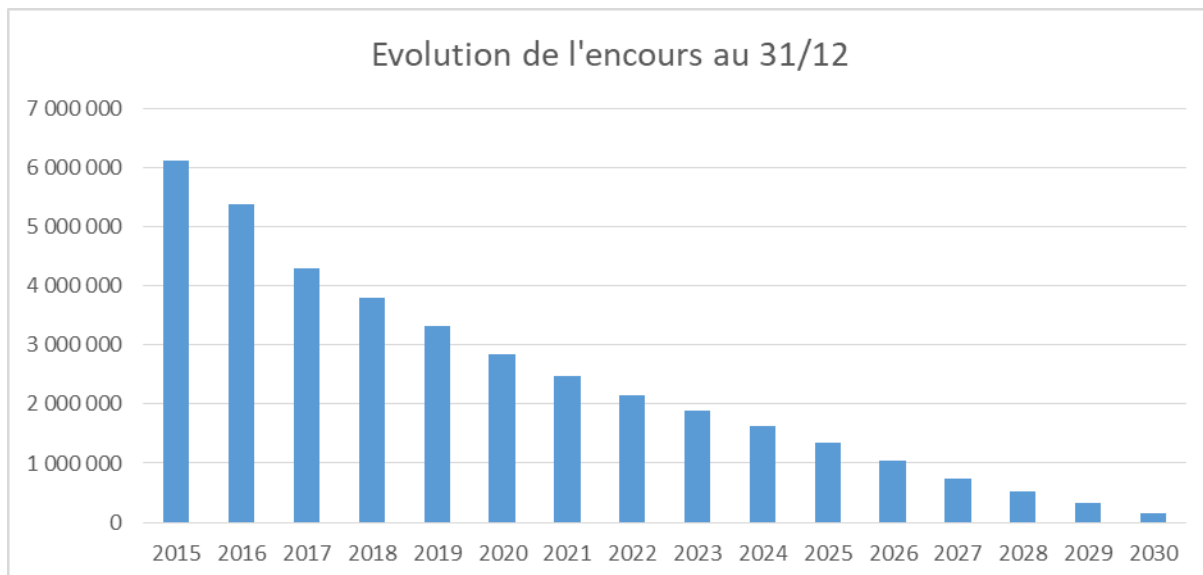
## B. EVOLUTION DE LA DETTE et STRUCTURE

La dette de la ville se compose de 10 emprunts dont :

- 9 à taux fixe
- 1 variable indexée sur le Livret A

L'annuité de la dette continue de baisser.

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2019 s'élève à 475 835,16 €, soit **une baisse de 7,97 %** par rapport à 2018.

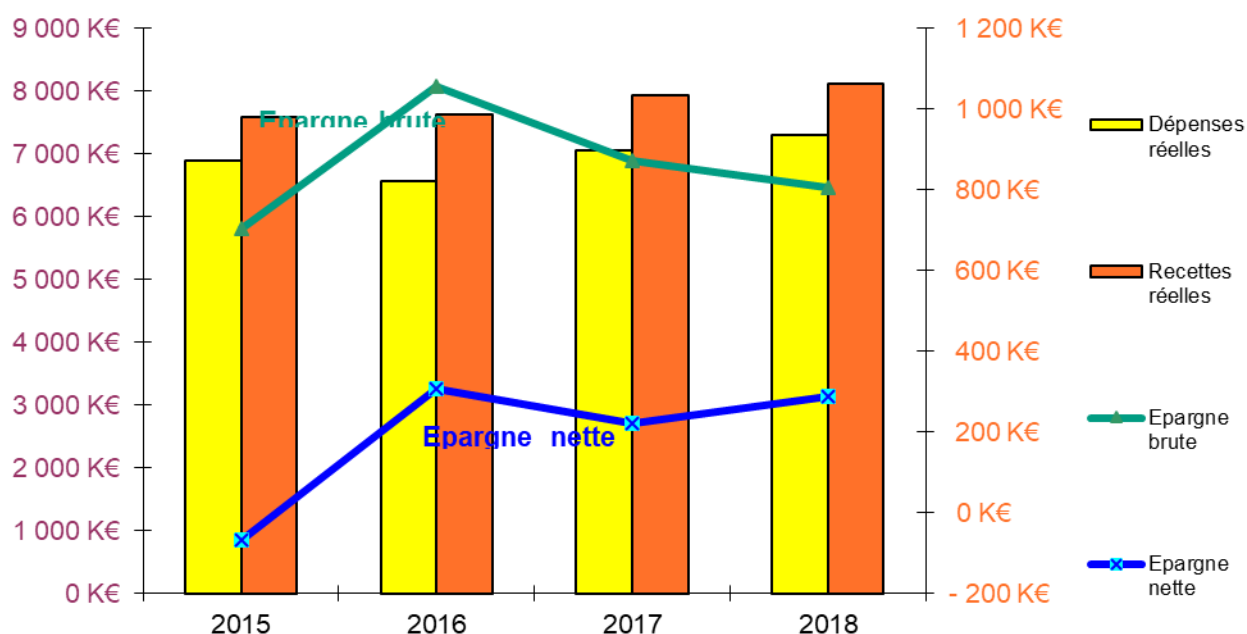


Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette s'élève à 3 787 307,69 €, soit un taux d'endettement de 368,20 € par habitant. Ce dernier est très inférieur à la moyenne des villes de taille comparable qui s'élève à 895 € par habitant au 31/12/2017. L'encours de la dette est en constante diminution depuis le 31/12/2007.

Cette année, la ville devrait mobiliser un emprunt d'environ 500 000 € dans la continuité du financement de la réhabilitation du Centre Socioculturel La Louvière, ce qui devrait porter l'encours de la dette au 31 décembre 2019 à 3 811 472,53 €.

Par ailleurs, la ville de Marly garantit 11 emprunts contractés entre 1987 et 1999 pour la réalisation de logements (montant de l'encours garanti : 2 300 868,19 €).

### C.EVOLUTION DE L'EPARGNE





L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement (épargne brute), puis au résultat obtenu est soustrait le remboursement en capital de la dette.

Elle est estimée à 288 000 € en 2018 et représente 3,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement qui sont évaluées respectivement à + 2,79 % et +1,2 % ainsi que la baisse du remboursement en capital de la dette, devrait permettre l'augmentation de l'épargne nette en 2019 par rapport à l'année 2018.

## D. SECTION D'INVESTISSEMENT

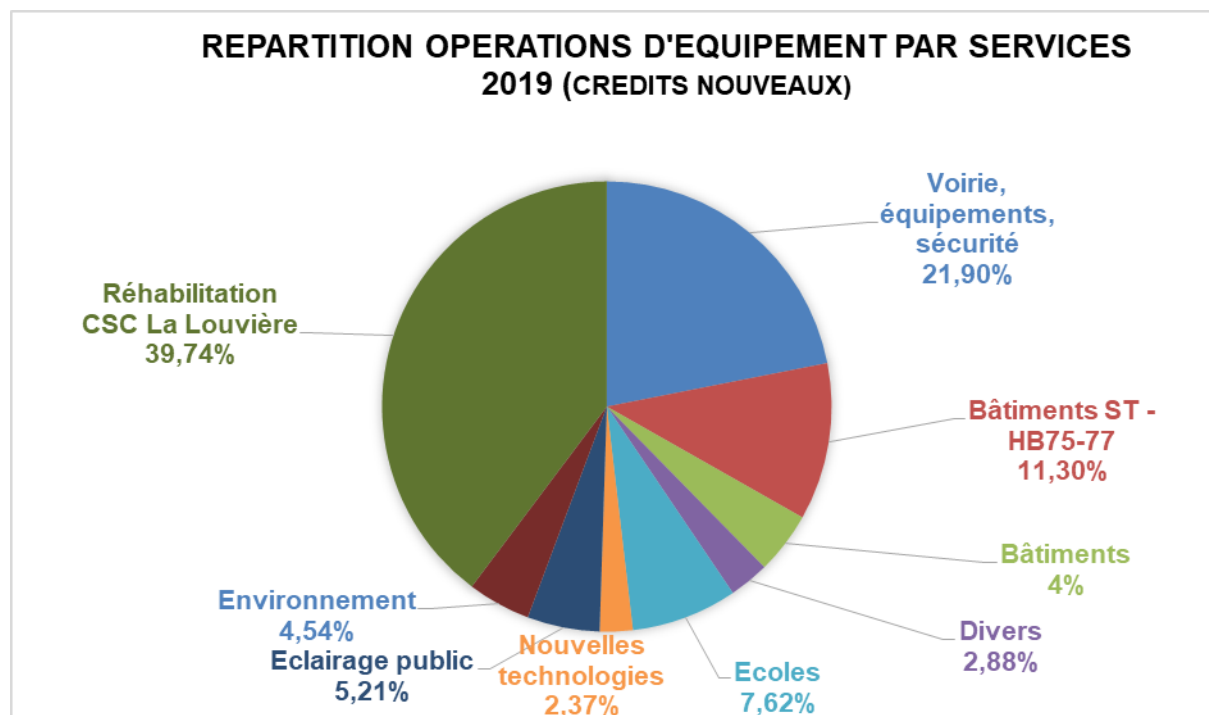
### 1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent :

- De l'autofinancement de la section de fonctionnement
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)
- De la taxe d'aménagement
- Des subventions pour la réhabilitation du Centre Socio Culturel La Louvière pour 521 410 € (Etat, CAF, Région, Metz Métropole)
- De l'emprunt pour le CSC La Louvière

### 2- Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement relatif au BP 2019 est en cours d'élaboration et devrait se situer à environ 2 800 000 € (dont : 1 850 000 € de crédits nouveaux, 662 000 € de restes à réaliser, 280 000 € de reversement à Metz Métropole).



Les principaux investissements envisagés sont :

- La réhabilitation du CSC La Louvière : 730 000 € (s'ajoutent 537 690 € de RAR, soit 1 267 690 € au total sur 2019)
- Travaux et équipements de voirie : 400 000 € (enfouissement rue du haut du four :163000 €, acquisition balayeuse : 120 000 €,...)
- Acquisition et mise en sécurité bâtiment HB 75-77 : 200 000 €
- Acquisitions et travaux dans les écoles : 140 000 €
- Eclairage public : 96 000 €
- Matériel et aménagements espaces verts : 83 000 €
- Travaux bâtiments communaux : 82 000 €
- Poursuites du plan informatique : 44 000 €
- ...

**Cette année encore et conformément à ses engagements, l'équipe municipale réalisera ces investissements grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont l'augmentation a été limitée à +1,2 %, conjuguée à un recours modéré à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité municipale.**

**DONNEES FINANCIERES ISSUES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 à 2017**

		<b>Montants exprimés en milliers d'euros</b>			
		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Fonctionnement</b>	Charges à caractère générale (011)	2 132	1 892	1 687	1 775
	Charges de personnel (012)	3 803	3 904	3 788	4 066
	Atténuation de produits (014)		1	30	87
	Charges de gestion courantes (65)	653	845	850	943
	Charges financières (66)	259	239	211	186
	Charges exceptionnelles (67)	2	4	4	4
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 850</b>	<b>6 884</b>	<b>6 570</b>	<b>7 061</b>
		<b>Montants exprimés en milliers d'euros</b>			
		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Fonctionnement</b>	Remboursement/rémunérat° personnel (013)	84	131	125	137
	Produits des services et du domaine (70)	351	496	529	685
	Fiscalité communale (73 sf 7321 et 7322)	4 230	4 467	4 578	4 880
	Reverts fiscalité interco (7321+7322)	989	974	968	887
	Dotations et participations (74)	1 667	1 479	1 375	1 280
	Autres produits de gestion courante (75)	6	16	3	21
	Produits exceptionnels (77)+(76)	1	23	50	43
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 329</b>	<b>7 587</b>	<b>7 627</b>	<b>7 933</b>
<b>Epargne</b>	<b>épargne brute</b>	<b>480</b>	<b>703</b>	<b>1 057</b>	<b>872</b>
	<i>Taux d'épargne brute</i>	6,5%	9,3%	13,9%	11,0%
	Dette en capital (16)	768	771	750	652
	<b>épargne nette</b>	<b>- 289</b>	<b>- 68</b>	<b>308</b>	<b>220</b>
	<i>Taux d'épargne nette</i>	-3,9%	-0,9%	4,0%	2,8%
<b>Investissement</b>	Acquisitions d'immobilisations (21/23)	2 952	1 214	587	1 056
	Cessions				
	Attribution de compensation Metz Métropole TAM (10)				184
	Remboursement prêt PASA (16)				420
	Régularisation PASA				491
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 952</b>	<b>1 214</b>	<b>587</b>	<b>2 150</b>
	Subventions d'investissement et d'équipement (13)	1 324	436	226	36
	Emprunts (16)	0	1 140	0	-
	Cessions	451	7	168	1 778
Autres recettes d'investissement (10)	828	690	290	264	
Régularisation PASA				491	
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 603</b>	<b>2 273</b>	<b>684</b>	<b>2 568</b>	
	<b>Besoin de financement section d'investissement</b>	<b>- 349</b>	<b>1 059</b>	<b>97</b>	<b>418</b>
	<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>- 637</b>	<b>991</b>	<b>405</b>	<b>638</b>
	Excédent antérieur	804	259	1 250	1 656
	<b>Excédent global de clôture</b>	<b>167</b>	<b>1 250</b>	<b>1 656</b>	<b>2 294</b>

M. HORY : Je remercie tout d'abord les services pour ce débat d'orientation budgétaire, Mme CASCIOLA pour la présentation qui a été faite également, récemment, encore aujourd'hui, lors de la commission finances.

M. LIOUVILLE : Oui, tout d'abord, effectivement, en préambule, je voudrais dire que moi je m'associe pleinement à ce que vous venez de dire concernant le climat qui règne à l'heure actuelle et notamment les actes antisémites qui sont effectivement insupportables. Je pense que là-dessus il y a une unanimité, j'espère, de l'ensemble de la classe politique. Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler, mais je pense que c'est important de le dire, mais ça participe aussi, je dirais, à ce qui se passe aussi sur les absences de débats qui se font d'ailleurs ressentir, parce que ça se fait sur les réseaux sociaux. Et sur les réseaux, lorsqu'on ne discute pas avec quelqu'un, on peut dire tout et n'importe quoi. Et c'est cela qui est dramatique. Et je pense qu'aujourd'hui, une des causes, il y en a plein d'autres, une des causes c'est aussi cette utilisation nauséabonde des réseaux sociaux qui permet à des gens non pas de partager leur savoir, non pas de partager des connaissances, mais de pouvoir répandre de la haine et de dire n'importe quoi. Et ça, ça devient insupportable.

Maintenant passons effectivement à l'ordre du jour et donc à l'orientation budgétaire. Alors je voudrais tout d'abord féliciter les services sous la direction de Madame la Directrice Générale des Services sur la qualité du document et les informations techniques fournies. Cela peut ressembler à un copier/coller pour ceux qui l'ont bien lu, de l'année dernière. La structure est la même. Je les ai lus. J'ai là encore le document de l'année dernière. Mais, si la structure est à peu près la même, par contre, il y a d'autres informations. C'est plus précis. C'est plus agréable. Donc je tenais à le dire, même si c'est écrit un petit plus petit que l'année dernière, mais j'ai des lunettes, donc ce n'est pas un problème. Donc ça, je tenais à le dire. Mais ça, je dirais,, ça c'est sur la forme. Sur le fond qui est de la responsabilité politique de l'exécutif, là par contre, j'aurai, disons, à ce stade quelques observations. Concernant la baisse des dotations de l'Etat, je ne conteste pas les chiffres, vous nous avez donnés régulièrement, depuis plusieurs années, un aperçu de ce tableau. Simplement il manque une donnée qui est les subventions d'investissements obtenues. Je pense que pour le NEC, l'Etat a dû donner des subventions. J'ai vu tout à l'heure au niveau de la commission des finances, vous voyez que ça sert Madame l'Adjointe, qu'au niveau du centre socioculturel, il y avait eu 234 700 pour 2018 et qu'il y avait une demande pour 2019, donc je pense que c'est mieux de le noter quand même pour information, de dire effectivement l'Etat baisse sans doute, enfin pas sans doute, a baissé ses dotations de fonctionnement, mais parallèlement il donne quand même de l'argent. Alors ça peut être pas suffisant, mais peu importe. C'est quand même une donnée qui me paraît importante de montrer. Pour les recettes de fonctionnement, moi je prends acte des données prévisionnelles. On verra ça plus en détail lors du budget. Je note quand même une prévision de plus de 100 000 euros sur les taxes communales qui tiennent compte bien sûr de l'augmentation des bases, c'est pas de votre fait, mais c'est l'Etat qui augmente les bases, donc forcément pour la commune cela fait quand même 100 000 euros supplémentaires par rapport à l'année dernière, en prévision en tout cas. Concernant les dépenses là aussi on ne peut que prendre acte des projections, notamment celles qui sont incompressibles, à savoir dépenses de personnel, remboursement de la dette et une grande partie des charges à caractère général, sur lesquelles effectivement des efforts ont été faits depuis le début du mandat. Mais sur les autres dépenses sur lesquelles vous avez un peu plus la main, je ne vois pas dans les chiffres de propositions. Alors il est vrai que le débat d'orientation budgétaire est là pour enregistrer des propositions, faire des échanges, certes de l'opposition mais aussi les choix qu'entend mener la majorité et là, en dehors de la promesse de ne pas baisser les subventions aux associations, je ne vois pas grand-chose. Et c'est dommage. Je vous avais fait l'an dernier, j'ai retrouvé mes notes, une proposition d'être par exemple plus volontariste pour accompagner les demandeurs d'emplois, pour accompagner la jeunesse à obtenir un premier job. Je ne vois pas trace de cette volonté, en tout cas dans les chiffres. Donc on verra dans le budget si c'est retenu. Mais plus généralement, je dirai qu'il manque ici, mais depuis longtemps aussi, ce n'est pas que votre action mais je pointe quand même, il manque le débat qui est de notre responsabilité, c'est un débat d'ensemble sur l'action sociale de la municipalité. Alors certes, il y a le CCAS, mais moi je ne me satisfais pas de la réponse de dire c'est le CCAS. Le CCAS est un outil. C'est l'outil de la municipalité pour la mise en œuvre de la politique sociale et de son adaptation bien sûr aux réalités du terrain. Mais la ligne directrice, elle doit être celle définie par le conseil municipal. Et je pense que ça c'est important parce qu'aujourd'hui les besoins d'une population comme Marly qui prend de l'âge, je crois que, je n'ai pas les chiffres en tête, mais vous savez sans doute mieux que moi, plus de 85% de la population a plus de 18 ans. C'est autre chose qu'il y a 10 ou 15 ans où les chiffres étaient de 60 ou 65 ou 70% maximum. Ça veut dire qu'il y a des besoins plus importants et donc je crois que c'est intéressant qu'on ait ce débat sur les orientations sociales qu'on pourrait donner au CCAS pour la mise en œuvre. Et ça, c'est un débat qui manque. Je note d'ailleurs que dans vos prévisions, Mme CASCIOLA l'a dit, vous augmentez de près de 20% la subvention au CCAS. C'est donc un signe qu'il y a effectivement des besoins. Mais je pense qu'un débat sur l'action sociale globale, y compris pour les demandeurs d'emplois, etc... et

*pour d'autres, j'ai d'autres idées, mais serait intéressant pour qu'on puisse donner cette ligne directrice, car après tout, l'organe politique d'une collectivité c'est le conseil municipal. Donc je crois que ça serait important. Sur les dépenses d'investissement, je note que celles concernant les écoles ne représentent que 7,62%. C'est vrai que c'est beaucoup plus que l'année dernière, où c'était prévu 1,51%, mais je ne sais pas si les problèmes d'isolation vont être pris en compte. Ça serait quand même intéressant de faire l'isolation des écoles, ça ferait aussi des économies. Et puis un dernier point sur les investissements qui avaient déjà été, c'est pas du dernier conseil, je n'y étais pas, mais celui d'avant, est-ce qu'il y aura des installations de vidéosurveillance, il y en aura encore d'autres ? Oui ? Si oui, lesquelles ? Enfin dans quel secteur ? Quels seraient les quartiers visés etc... Enfin, pour terminer, j'aimerais avoir quand même quelques explications concernant votre volonté, alors que vous n'en avez pas l'obligation, de limiter les dépenses de fonctionnement à 1,2%, conformément aux pressions insupportables de l'Etat, car si la modération des dépenses peut être bien sûr vertueuse, il n'en demeure pas moins qu'en s'appliquant un taux, qu'en vous auto-appliquant un taux qui est imposé d'ailleurs pas l'Etat aux grandes collectivités, ce qui constitue une ingérence sans précédent, c'est-à-dire que l'Etat oblige les grandes collectivités à limiter ses dépenses, donc il dit vous ne savez pas gérer, moi je vais vous apprendre à gérer, vous ne pouvez pas dépenser plus de 1,2%. C'est insupportable. Donc, vous, vous l'appliquez. Alors ma question : est-ce que vous avez un deal avec l'Etat pour vouloir être un bon élève de cette directive gouvernementale ? Est-ce que le Préfet vous a donné quelques garanties ? Là-dessus, j'aimerais avoir quelques renseignements. Merci.*

*M. NOWICKI : Afin d'être clair et précis, j'essaie de reprendre la même trame que vous nous aviez donnée et d'exposer notre stratégie financière. Alors en ce qui concerne le tableau que vous nous donnez, c'est un tableau qui reprend les chiffres de 2013 à 2018. J'ai regardé ces chiffres. Effectivement les dotations de l'Etat baissent. On a une baisse de 600 000 euros. Mais parallèlement à cela, on a eu une augmentation de la fiscalité pendant cette même période de 650 000. Donc un premier constat, c'est que cette baisse de dotation a été largement compensée par la fiscalité marlienne. Et je crois que l'objectif de l'Etat était plutôt de raisonner autrement. Non pas d'alourdir la fiscalité, mais bien au contraire de diminuer les charges. Alors pourquoi 2013 ? Je suis allé voir un peu plus loin. Je suis allé voir depuis 2007.2007 l'année depuis que...2007/2008 depuis que vous gérez la commune de MARLY. Donc là, on est sur la même tendance. On a une baisse des dotations de 658 000 euros et une forte augmentation des taxes. Donc bien sûr la taxe foncière, la taxe d'habitation qui s'est fait notamment par la suppression des abattements, la mise en place d'une nouvelle taxe, la taxe sur l'électricité et la mise en place d'une taxe sur la publicité extérieure. Donc cette différence apporte des recettes supplémentaires de l'ordre de 760 000. Donc on perd 660 000 en dotations. On en gagne 760 000, on en gagne plus, on en gagne 1 420 000, mais la différence s'élève à 760 000. Alors j'essaie de savoir où est partie cette différence de 760 000 euros ? A quoi cela a servi ? Et en cherchant, alors je ne conteste pas du tout ces chiffres, tout cela ce sont des chiffres qui sont dans les comptes administratifs que vous nous avez fournis, qui ont été votés au sein du conseil. Cette différence de 760 000, on la retrouve dans l'augmentation des charges à caractère général. Alors ces charges à caractère général, qui étaient en 2007 de 1 349 000 euros, passent cette année à 2 112 000 euros. Donc c'est une explication de la baisse des dotations et de l'augmentation depuis 2007 de la fiscalité marlienne. Après en ce qui concerne les orientations stratégiques, je note toujours une hausse des dépenses de fonctionnement. On n'a pas de baisse. On a à nouveau une hausse de 1,2%. En ce qui concerne la préservation de la capacité d'autofinancement, je pense que là, la politique va à contre sens de ce qu'il faudrait faire. Vous indiquez qu'il faut recourir, du moins recourir à l'emprunt. Aujourd'hui les taux sont très bas. C'est le moment d'emprunter. Ce n'était pas le cas il y a quelques années, lorsque des emprunts ont été souscrits par la ville à 4,5. On l'a vu il y a une heure de cela. Aujourd'hui on a des emprunts qui sont inférieurs à 2%. Donc il faut profiter de taux bas, je dirais, pour emprunter. Après vous indiquez : pas de hausse de la fiscalité en 2019. C'est faux. Les bases de l'Etat vont augmenter. Donc si on ne veut pas faire supporter cette hausse aux Marliens, il suffit tout simplement de baisser les taux. J'ai rien vu dans ce sens dans le document. Après, en ce qui concerne les orientations, effectivement en page 4, on précise bien que la fiscalité va augmenter de 1,5% donc les Marliens seront à nouveau appelés à payer davantage d'impôts. Ce qui m'étonne aussi dans ce document-là, on ne fait pas état de la taxe sur l'électricité. C'est quand même une recette de 150 000 qui est payée par les Marliens. On parle bien sûr de droits de mutation, de la taxe locale de la publicité extérieure, mais il manque ce chiffre de 150 000 euros qui est en place à MARLY depuis 2 ans. Après, en page 5, on retrouve ces fameuses charges à caractère général. Charges à caractères générales qui vont s'élever pour 2019 à 2 112 000 euros. Alors dans le document, on n'a pas les chiffres de 2018. Je ne sais pas pourquoi. Ce n'est pas grave. On va comparer à ceux de 2017.*

*M. HORY : On n'a pas encore tous les éléments mais vous les aurez quand on aura le compte administratif.*

M. NOWICKI : J'en doute pas. On les avait l'année dernière. C'est pas bien grave.

M. HORY : Oui, mais nous n'avions pas tout à fait les bons chiffres l'année précédente, on préfère vous donner des chiffres justes. On ne sait jamais, des personnes mal intentionnées pourraient nous dire que l'on donne des mauvais chiffres. Mais vous en êtes sûrement pas.

M. NOWICKI : Non je ne conteste pas du tout ces chiffres. Je prends simplement charges à caractère général 2017 : 1 775 000. Charges à caractère général prévue pour 2019 : 2 112 000 euros. Donc une hausse de ces charges de près de 20%. Il n'y a toujours pas de maîtrise, je dirais, des dépenses de la commune. Et ces charges à caractère général, je vais reprendre vos propres mots Monsieur le Maire, c'est le train de vie de la commune. Vous l'écrivez dans l'Echo de Marly en 2007. Alors en ce qui concerne les orientations. Donc en ce qui concerne le CCAS, Monsieur LIOUVILLE indiquait qu'il souhaitait avoir une personne qui s'occupe notamment des demandeurs d'emplois. Je crois que cela a été vu en CCAS, peut-être vous l'annoncerez pas la suite, vous me confirmerez qu'une personne à mi-temps sera embauchée au sein du CCAS, entre autres pour aider les demandeurs d'emplois. Et on a un budget en hausse. On ne peut que se réjouir de ce budget-là. Après, en ce qui concerne les investissements envisagés, donc j'ai parlé du fonctionnement, venons aux investissements. Là, il n'y a pas grand-chose de neuf pour cette année. On retrouve les mêmes orientations en 2018, la réhabilitation du centre socioculturel La Louvière, l'éclairage public, la poursuite du plan informatique. Je trouve qu'au niveau investissement, vos projets manquent d'ambition. Je pense aussi qu'on est en année pré-électorale, cela explique peut-être cela. Etant donné que nous sommes dans un DOB, nous sommes aussi là pour faire des propositions. Alors moi, j'ai plusieurs... nous avons, notre groupe a plusieurs propositions à vous faire. Alors on s'est attaché... alors comme vous le disiez aujourd'hui, on n'a pas les comptes 2018 alors il est difficile de rentrer dans le détail de certains comptes, de certains postes de dépenses. Par contre, on a quand même certains chiffres. On va quand même vous donner certaines orientations, on est là pour ça. Alors les Marliens ont très bien compris la fiscalité. Ont aussi compris certaines choses, certains maires ont aussi compris qu'un taux à 4,5, ça se renégocie. On ne peut pas continuer, ...on ne peut pas continuer à voir des frais financiers aussi élevés et continuer avec un emprunt à 4,5. Il faut ramener ce taux au taux du marché. Alors bien sûr, il ne faut pas racheter ce prêt. Je ne suis pas dans une hypothèse de rachat. Et on le sait très bien. Aujourd'hui il est impossible de racheter ce prêt-là. Le contrat a été signé, a été négocié d'une telle façon qu'il est impossible pour la ville de MARLY de racheter ce prêt. Les pénalités sont telles qu'on ne peut pas les racheter. Par contre, on peut très bien renégocier. Les taux ça se renégocie, chacun le sait. Le particulier le sait quand il fait un prêt au particulier. Les maires de différentes communes l'ont su, l'ont fait, on est déjà venu il y a quelques temps. On vous a donné le nom des villes qui ont su négocier ces prêts, qui ont su négocier, on vous a donné je dirais les éléments, parce que ces prêts ont été négociés avec le même établissement bancaire. Donc c'est garder le même établissement bancaire et renégocier les taux, le taux à 4,5, pour revenir à un taux du marché. Au niveau des subventions, on l'a vu, il y a une certaine maîtrise ou une non augmentation des dépenses aux associations. Alors il y a aussi quelque chose qui me choque en ce qui concerne les associations. On discute en commission, on valide en conseil des subventions de l'ordre de 600 euros, 700 euros, 800 euros. Par contre un contrat a été signé avec une société pour faire des spectacles à MARLY. Ce contrat a été signé le 26 juin 2018 pour une somme de 115 500 euros. Ce contrat n'a pas été vu en commission. Ce contrat n'a pas été passé au conseil municipal. Dans quel intérêt financer 115 000 euros à une société pour faire des spectacles ? C'est globalement l'ensemble du montant de la subvention versée aux associations marliennes, aux associations culturelles marliennes. Donc là, pareil, on aimerait bien avoir des explications sur ce contrat-là et revoir ce contrat-là. Que vous ayez signé un contrat, je veux bien quand le NEC a été créé, pour lancer les spectacles. Mais aujourd'hui, je trouve ce contrat inutile. En ce qui concerne la vente du patrimoine, on en a souvent discuté. Ce que nous souhaitons, lorsqu'un bien est vendu, bien sûr il faut une estimation des domaines, mais qu'on aille chercher des estimations par ailleurs, auprès de professionnels. Et lorsqu'un élu souhaite acquérir un bien, mais qu'il fasse savoir, qu'il achète directement à la commune. Il est inutile de passer par un intermédiaire. Cette différence sera mieux dans les caisses de la commune. Donc voilà quelques pistes pour diminuer les charges, les frais, les charges de fonctionnement de la commune. Cela permettrait de supprimer l'effet de la taxe sur l'électricité. Certes, cette taxe aujourd'hui est difficilement, on pourrait difficilement la supprimer, puisque c'est la compétence de Metz Métropole. Alors, c'est de la compétence de Metz Métropole. C'est une obligation pour la Métropole de mettre place cette taxe. Par contre, ce qui a été discuté, et ce qui a été soumis au vote sous votre impulsion c'est le coefficient. On n'aurait pas pu mettre un coefficient très bas, voire nul, zéro, ou mettre le coefficient le plus élevé, mais souhaiter que la Métropole mette en place le coefficient le plus élevé. C'était votre proposition. Donc aujourd'hui, il est difficile de le supprimer, mais par contre, on peut diminuer la fiscalité, les taux communaux, taxe foncière, taxe d'habitation, pour éviter que les Marliens paient deux fois, paient cette taxe-là et aient une hausse sur la fiscalité. Donc comme je vous le dis, effet immédiat, il est difficile de supprimer cette taxe, quasiment impossible, peut-être les prochains élus communautaires pourront le faire, mais comme je vous dis, les propositions qu'on vous fait pour

*baisser les charges, ça permettrait de diminuer l'impact de cette taxe sur les Marliens. Donc comme vous le constatez, sans diminuer les investissements, sans diminuer les services proposés aux Marliens, on peut compenser d'une part les baisses de dotations de l'Etat et diminuer la fiscalité. Pour cela, bien sûr, il faut de la volonté. Il faut aussi que chaque élu agisse avec probité et dans le but de servir les Marliens. Donc nous pensons que tout cela est possible. Alors n'ayant pas le compte administratif, n'ayant pas d'autres solutions, on verra je pense lors de ce vote de ce compte administratif, on pourra à ce moment-là vous proposer encore d'autres pistes.*

*M. SURGA : Monsieur le Maire, sauf si vous voulez répondre avant aux questions, parce que je vais peut-être passer un peu de temps avant de pouvoir répondre.*

*M. HORY : Allez-y Monsieur SURGA. Ensuite je répondrai à tout le monde et nous passerons aux autres points.*

*M. SURGA : Donc cela veut dire qu'il n'y a pas de débat. C'est intéressant de pouvoir...*

*M. HORY : Je vous invite à venir dans les autres collectivités locales pour savoir comment cela s'organise et vous connaîtrez ainsi ce qu'est un débat d'orientation budgétaire.*

*M. SURGA : Ecoutez si je peux avoir la parole, mais généralement on ne l'a qu'une fois. C'est important que l'on me dise dans cette enceinte, parce que la façon dont vous venez de me répondre, ça veut dire que j'ai droit à la parole qu'une seule fois. C'est ce que vous êtes en train de me dire. Or je sais que dans le règlement vous avez prévu deux fois. Alors c'est pour ça, je reprendrais peut-être la parole si vous le voulez bien par la suite.*

*M. HORY : Je ne pense pas, mais allez-y.*

*M. SURGA : Bon, bin écoutez, vous allez voir, parce que j'ai des questions à vous poser. Alors forcément j'ai besoin d'avoir les réponses pour pouvoir ensuite vous en poser une autre, si vous le voulez bien. C'est ce que j'appelle le débat. La première chose que j'ai envie de dire aussi, c'est que bien entendu je m'associe, je suis extrêmement choqué aussi comme vous, comme d'autres, comme beaucoup de monde sur ce qui s'est passé, l'antisémitisme, c'est effectivement donc extrêmement je dirai donc non seulement choquant, mais je pense que de nos jours ça ne devrait plus exister. Alors ça c'est un point très important. Je m'associe aussi effectivement donc aux remerciements qui ont été donnés pour l'équipe de la municipalité pour la préparation des documents, merci beaucoup, ça nous informe bien sûr, quand bien même j'ajouterais qu'il y a quelques imprécisions et c'est pour ça que ça m'amène à vous poser des questions. D'abord sur les orientations stratégiques, effectivement l'Etat a baissé ses dotations, mais pourquoi ? C'est pour inciter les communes à mieux maîtriser ses dépenses et toutefois l'Etat n'a pas tout à fait supprimé, au contraire, les dotations. Alors pouvez-vous expliquer pourquoi nous ne percevons plus d'une part effectivement donc la dotation rurale et nous ne percevons toujours pas la dotation donc urbaine ? Vous avez déjà tenté une explication, mais j'avoue qu'on n'a absolument pas eu la réponse totale. Est-ce que depuis vous avez essayé de travailler sur les critères qui nous permettraient donc d'obtenir cette DSU et qu'est-ce que vous envisagez ? Donc ça, c'est du concret, on est dans les orientations.*

*M. HORY : Une augmentation très forte des logements sociaux.*

*M. SURGA : Est-ce que c'est la seule réponse que vous pouvez apporter ?*

*M. HORY : Oui*

*M. SURGA : Je note. Mais c'est assez curieux qu'il n'y ait qu'une seule réponse. Mais bon ! La deuxième question que je voulais vous poser, c'est que dans le deuxième paragraphe, la préservation de la capacité d'autofinancement, vous dites : afin d'investir... d'INVESTIR sans recours à l'emprunt, vous précisez que vous alignez les prévisions budgétaires pour ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 1,2. Oui, c'est effectivement l'orientation générale de l'Etat. Les taux d'emprunts sont bas. Et c'est là que je ne comprends pas non plus ce raisonnement. Les taux d'emprunts sont bas, pourquoi faites-vous référence à la capacité d'autofinancement pour investir, pour ne pas augmenter les dépenses. Pourriez-vous expliquer votre raisonnement ? Je ne le comprends pas ! Et je comprends absolument pas ! Qu'est-ce que vous voulez dire par là ? Je vous laisse réfléchir. Si jamais il s'agit de savoir combien coûte un emprunt, on a eu un très bon exemple tout à l'heure puisqu'en commission finances, merci d'avoir fait cette commission finances d'ailleurs, donc au passage j'espère qu'il y en a une autre qui va suivre, parce qu'on n'a pas eu la réponse à nos questions. On nous a dit qu'il y avait un financement qui était prévu.*

M. HORY : Il me semble que vous n'êtes pas intervenu en commission finances une seule fois.

M. SURGA : Monsieur NOWICKI est intervenu pour avoir donc les réponses et j'ai bien noté les réponses. Pour l'instant, on n'a pas toutes les réponses pour savoir, pour faire véritablement un choix quant à l'emprunt qui est contracté pour effectivement donc votre investissement. Donc si je prends cet exemple, il y a 550 000, d'accord ? Donc empruntés à 1,59% ou 1,60, j'ai arrondi. Ça vous fait 8800 euros par an. 8800 euros par an, ça fait pas 1,2% de charges supplémentaires sur un budget de 7 millions. C'est juste une petite anecdote. Alors c'est pour ça, j'aimerais bien comprendre votre raisonnement. J'en viens maintenant, je dirai donc aux orientations budgétaires en page 4, notamment les hypothèses d'augmentations d'impôts, mais vous allez me dire que je vous l'ai déjà faite. Donc je vous la refais, parce que l'art du comique c'est la répétition. C'est pas ça ou euh?! Donc vous aimez le comique, donc je vais faire le comique de répétition. Entre 2007 et 2019, vous savez qu'il y avait quand même une variation donc du montant des impôts perçus par la commune, quel que soit le type d'impôt, on est passé 3 100 000 à 4 500 000. J'inclue bien entendu la taxe sur l'électricité qui fait 150 000 qui vient d'être énoncée par Christian NOWICKI. Donc ça fait une augmentation qui cette fois-ci, parce que chaque année que je vous fais cette information, ça augmente, puisque maintenant elle est à 46%. 46% sachant qu'on ne peut pas évoquer, parce que vous le faites à chaque fois, évoquer l'augmentation de la population puisqu'en 2017, nous étions déjà plus de 10 000 habitants. La preuve, c'est qu'on a perdu la DSU, donc la DRS pardon et puis ensuite on a effectivement donc obtenu à nouveau la rurale et vous n'arrivez pas obtenir la DSU. Cette augmentation de 46 % on peut la comparer assez aisément, on va pas faire trop de chiffres, vous avez fait beaucoup de chiffres, je vais en faire beaucoup moins que vous, ça représente une inflation de 15,5%, vous pouvez vérifier, peut-être que je me trompe d'un demi-point, dans cette période. Et là 46%, vous avez un écart de 30 points quand même donc d'augmentation. C'est 3 fois, 3 fois l'inflation. Donc voilà ce que je voulais vous dire sur ce premier point. Dans le même temps, les charges à caractère général qui sont, allez, je ne vais pas être dans la précision millimétrique, sont de l'ordre de 2 millions. Disons 2 millions. Peu ou prou sur la période, plutôt tendance à augmenter comme l'a dit Christian NOWICKI, plutôt qu'en baisse, dans la période de ces 5, 6 dernières années. Donc l'augmentation, elle est de 57%, parce qu'en 2007, il n'y avait que 800 000, donc on est passé à disons plus de 2 millions actuellement, donc à la même période on augmente de 57%. C'est plus que 3 fois l'inflation ! C'est effectivement une augmentation extrêmement importante. Il faut resituer les choses. Alors si vous prenez effectivement les 3 dernières années, vous êtes stabilisé aux alentours de 2 millions. Mais sur la période, ça a très largement augmenté. Alors on comprend pourquoi vous recherchez des recettes d'impôts évidemment. Taxe électricité. Taxe aussi sur la publicité. Alors comme vous vous plaignez qu'il y a des baisses de subventions, et bien, c'est une incitation d'ailleurs la baisse des subventions à faire des économies, donc il faudrait regarder du côté des charges. Pour bénéficiaire, je dirais donc, de cette subvention, donc dotation urbaine, je pense que si vous dites que c'est uniquement une question de logements sociaux, il faudra peut-être avoir une orientation, je dirais peut-être que vous allez préciser dans vos réponses, quelle est la précision que vous pouvez donner justement pour l'obtenir cette DSU. Alors autre point c'est ... vous parlez des charges aussi dans le DOB, les orientations, vous dites qu'elles vont baisser de zéro et quelques. On sait très bien qu'on n'a pas les comptes administratifs, donc on peut pas en juger, mais sauf qu'avec les chiffres que vous nous donnez, on constate plutôt une tentation à la hausse et notamment comme l'a dit Christian NOWICKI, la capacité d'autofinancement, et bien, elle est à grever par l'emprunt du NEC. Les deux emprunts du NEC, parce que ça fait 2,5 millions. 2,5 millions, l'un a été contracté à 4,5% au Crédit Mutuel, l'autre a été contracté à la CDC pour un demi-million. Donc à 4,51 précisément si j'ai bonne mémoire. Donc, c'est quand même, allez, 2,8 fois le taux qu'on a entendu tout à l'heure. Donc je ne dis pas que vous négociez à 1,60 mais en tout cas c'est important et je m'associe à ce qu'a dit Christian NOWICKI, il est temps d'essayer de renégocier. Alors ma question est très simple. Une autre question. J'espère que vous les retiendrez toutes ces questions. Avez-vous écrit, avez-vous demandé, avez-vous négocié l'emprunt de 4,5% auprès du Crédit Mutuel ? Est-ce que vous avez fait une lettre que l'on pourrait se procurer de cette renégociation, non pas du remboursement, parce que je sais que vous avez fait tout un chapitre sur le remboursement, mais sur non pas le remboursement, je suis très clair, mais sur la renégociation du taux. Est-ce que vous avez écrit au Crédit Mutuel ?

M. HORY : Oui.

M. SURGA : Et bien donnez-nous cette lettre ?

M. HORY : On vous la sortira. Cela date d'il y a environ 3 ans. Vous avez quand même un problème de répétition, vous disiez que c'était l'art du comique, c'est plutôt tragicomique chez vous.

M. SURGA : Ecoutez, c'est vous qui êtes tragique. Je dirai donc dans un débat, vous refusez le dialogue. Donc vous êtes vraiment, c'est vous qui êtes comique parce que vous refusez toute tentative, je dirais, de débat. Bon, ceci étant dit, cette lettre, je ne suis pas du tout sûr qu'on l'ait eu. Si



on l'a eu, j'aimerais qu'on l'ait à nouveau. Ne dites pas qu'on l'a eu sans savoir. Donc, c'est, je pense que c'est important que vous puissiez, qu'on puisse en débattre. Il y a peut-être une solution, parce que cet emprunt qui fait 4,5% sur 2,5 millions, c'est de l'ordre je dois dire donc de 900 000 à 1 million d'euros sur toute la période de 15 ans où vous empruntez. C'est une somme extrêmement importante. Donc ça vaut peut-être la peine. On ne vous reproche pas d'avoir fait cet emprunt, si vous voulez que ...à voir... le fond des choses. On vous amène si vous voulez à pouvoir réfléchir avec nous pour essayer donc une solution, non pas de sortie mais de renégociation. Et le problème, c'est que vous l'avez fait au mauvais moment cet emprunt et puis vous l'avez fait en pleine crise, à des taux élevés. Ça peut arriver, mais on peut éviter ce genre de chose. Et quand c'est arrivé, on vous reproche pas d'avoir fait cet emprunt, ce qu'on souhaite c'est que vous puissiez tenter à nouveau de renégocier. Bon, voilà. Je pense que je...on pèse nos mots sur le fait qu'on ne vous reproche pas cet emprunt. L'orientation aussi des baisses de charges, et bien, là aussi LABEL LN nous coûte 15 000 euros. Vous savez que ça fait pour la précision, ça fait de l'ordre de 3 points de fiscalité, c'est comme si vous augmentiez les impôts de 3%. Donc on pourrait peut-être économiser cette somme ! Voilà. Ces deux postes d'ailleurs, que ce soit l'emprunt ou que ce soit LABEL LN, permettraient, je dirais, d'économiser quelques points de fiscalité, mais ce qu'on vous souhaite, je dirais donc de faire des comparaisons effectivement donc par rapport effectivement donc à la fiscalité, c'est surtout d'essayer de faire sorte que vos charges baissent, puisqu'elles ont beaucoup augmenté ces derniers exercices. Et c'est pas de .. ces deux trois années, c'est depuis votre premier mandat ! Merci de votre écoute et d'avance de vos réponses.

M. HORY : Je vais reprendre dans l'ordre inverse du passage pour finir par le meilleur, Monsieur LIOUVILLE, au moins sur les interventions les plus pertinentes. Monsieur SURGA, deux points et seulement deux réponses, parce que je sais l'art de la pédagogie c'est la répétition, mais répondre à chaque fois à des questions récurrentes, qui reviennent lors du DOB, lors du budget, lors du compte administratif, donc trois fois dans l'année au minimum, et à chaque fois depuis près de 10 ans, je pense à un moment donné avoir apporté l'ensemble des réponses. Pour le NEC et la délégation de service public qui est le marché public que nous avons fait, mis en place dans les règles de l'art, c'est une société qui est là pour animer le NEC et je pense que c'est un succès. On m'en parle partout, que ce soit à la Métropole, à la Région. Je crois que c'est important d'avoir cet outil pour l'attractivité de la ville. Oui, il nous coûte en termes financiers, mais comme nous coûtent le cinéma, la bibliothèque, le centre socioculturel La Louvière, comme nous coûte l'ensemble de nos services culturels et je ne fléchirai jamais quelque service qui est là pour l'attractivité de la ville et pour les Marliens sur des considérations uniquement comptables. Voici ma réponse. Elle peut ne pas vous satisfaire, mais c'est ma réponse. Ensuite, en ce qui concerne votre fixation, votre obstination, nous avons demandé en son temps, on vous ressortira les courriers, c'était soit du rachat, soit de la renégociation. Je vous rappelle, qu'hormis des cas exceptionnels et donc on ne peut pas en faire des généralités, sinon il faudra me dire à Metz Métropole quelles sont les mairies qui ont renégocié des emprunts ? Ou si, la Métropole a-t-elle renégocié des emprunts ? Non. Parce que le marché des emprunts, je l'ai dit plusieurs fois, si je ne l'ai pas dit 10 fois...le marché des emprunts des collectivités n'est pas sur le même marché que celui des particuliers. Ces derniers peuvent effectivement renégocier, mais les collectivités, hormis des cas d'espèce, nous en avons parlé, ce sont des cas vraiment particuliers, vous en avez trouvé trois en France, c'est bien, sur les 36 000 communes c'est un petit peu léger comme exemple et encore une fois je vous le dis, l'exception n'en fait pas une règle. Monsieur NOWICKI, la remarque que je vais vous faire s'adresse également à Monsieur SURGA. Nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire. Je sais qu'il y a quelques années, le débat d'orientation budgétaire était plutôt un exercice littéraire. Chacun disait ce qu'il souhaitait, il n'y avait pas beaucoup d'éléments chiffrés. Maintenant la loi nous oblige à mettre des éléments chiffrés, vraiment précis. On ne peut pas faire autrement. Nous le faisons bien sûr avec précision. D'ailleurs Monsieur LIOUVILLE a rappelé la qualité du document qui a été donné. Je m'associe aux satisfécits que Monsieur LIOUVILLE a pu faire auprès des services. Nous donnons des éléments qui ne sont pas encore un budget. J'ai l'impression que le débat que nous tenons, se déroule comme pour un débat de budget. Nous sommes en train de vous donner les éléments qui vont nous permettre lors d'une prochaine séance de voter un budget. Que dire sur vos affirmations ? En valeurs, la fiscalité ou le montant reçu par la ville de Marly évolue positivement. Même si on n'augmente pas les taux, et ce depuis 2011 ! Nous les avons même baissés en 2012 et en 2013 ! Puisque vous revenez sur des années précédentes, permettez-moi d'y revenir aussi ! Nous les avons baissés, pourtant en valeurs, cela augmente. Je prends l'exemple de Metz Métropole. Hier nous étions dans le débat d'orientation budgétaire, on ne vous a pas entendu d'ailleurs, Monsieur NOWICKI ! D'ailleurs, on ne vous a jamais entendu en conseil métropolitain ! Je prends l'exemple de la taxe d'habitation à Metz Métropole. Les taux restent les mêmes, mais on va percevoir 1 million d'euros de plus. Pourquoi ? Parce que l'Etat augmente les bases. Depuis que les collectivités sont les collectivités, depuis que les Maires de MARLY existent, je n'ai jamais vu un Maire, mais vous avez le droit de le mettre sur votre prochain programme électoral, dire que vous compenserez l'augmentation des bases de l'Etat en baissant vos recettes. Allons-y ! Vous avez le droit de le dire et de le faire. Les gogos qui vous croiront, et bien ils

auront le droit de vous croire. Non, non les gogos qui vous croiront ! Pas les Marliens. L'augmentation des bases est une augmentation naturelle indiquée par l'Etat. C'est le paradoxe. Cela fait depuis 2011 que nous n'augmentons pas les taux communaux et pour autant les Marliens peuvent penser que la fiscalité augmente. C'est souvent à cause des autres, les autres cela peut être l'Etat, cela peut être la Métropole, le Département, mais c'est juste cela l'explication. Nous sommes vertueux, désolés de vous dire que d'autres ne le sont pas. En plus, nous avons une explication particulière sur la hausse en valeur de ce que nous percevons, c'est que nous avons une politique très volontariste d'augmentation de la population. Forcément plus il y a de monde, plus il y a de personnes qui contribuent. Je vous rappelle que lorsque je suis arrivé il y a plus de 10 ans, la courbe de la démographie était en baisse. Nous avons fait en sorte de pouvoir revenir à hauteur de plus de 10 000 habitants. Marly est un havre sécuritaire et fiscal comme l'a dit à un moment donné le quotidien local, lorsqu'il faisait des comparaisons entre Marly et d'autres communes voisines. Ensuite vous me parlez de la TLPE Monsieur NOWICKI. Je n'ai pas inventé cette taxe, elle existe depuis Gilbert JANSEM. Nous ne l'avons pas mis en place. Elle a été rénovée par l'Etat et nous l'avons toilettée. C'est exactement là-même. Je suis désolé de devoir vous reprendre. Ensuite vous nous parlez des abattements. C'était en 2011 ! Je sais c'est un vieux débat, je crois qu'il a été tranché en 2014. Mais vous pouvez le remettre sur la table si vous voulez. Quant à la TCCFE, c'est une taxe intercommunale. Nous avons eu un échange lors d'un dernier conseil avec votre collègue M. BLANCMUNIER qui disait que ce n'était pas bien de la mettre en place et je disais que je protégeais Marly en ce sens, parce qu'elle allait arriver et que comme je l'ai fait, vous avez oublié de dire, que maintenant la taxe sur l'électricité existe pour tout le monde sur la Métropole et que les communes qui l'ont mise en place avant conservent la totalité du revenu. Celles qui ne l'ont pas fait, n'en reçoivent pas la totalité. De ce fait, j'ai préservé les recettes de la ville de Marly. Quant à dire que c'est moi qui ai choisi le taux, nous sommes 44 maires, vous me prêtez beaucoup de pouvoirs, je ne suis pas persuadé que Jean-Luc BOHL, Dominique GROS, François GROSDIDIER par exemple, sont manipulés par Thierry HORY. Nous discutons ensemble pour faire en sorte que nous ayons des actions communes. Ensuite, vous nous dites qu'il faut emprunter et que vous déplorez que nous ne le fassions pas. Vous avez sûrement mal lu. Je vous invite à lire page 9. Nous allons faire un emprunt. C'est le moment de le faire. Je vous rappelle qu'au 31 décembre 2013, l'encours de la dette de Marly est de 7 millions. On est à moins de 4 millions prévus à la fin de cette année. Je trouve que c'est intéressant de le savoir. Je vous défie de trouver des collectivités qui arrivent à baisser leurs dettes de manière aussi importantes. Enfin, vous nous dites sur le fonctionnement que les charges générales augmentent, c'est d'abord du fait de la hausse des salaires. Je vous rappelle que nous avons dit qu'on embauchait un policier municipal. Il faut savoir ce que l'on veut ! On l'embauche ou on ne l'embauche pas ? Si on l'embauche, cela augmente les dépenses de fonctionnement. C'est juste un exemple. Ensuite vous avez fait, je dirais, un amalgame, tout ce qui a été augmenté en dépenses de fonctionnement depuis des années. Je prends l'exemple de la masse salariale. Quand le précédent Président a dit qu'il allait augmenter le salaire des fonctionnaires, nous avons été impactés. Je ne porte pas de jugement de valeur. Nos fonctionnaires, et c'était bien pour eux, ont eu un peu plus de pouvoir d'achat. Nous ne maîtrisons pas ce budget et pour autant c'est nous qui devons payer. Quand on dit qu'on augmente les fonctionnaires, ce n'est pas seulement les fonctionnaires d'Etat. C'est aussi les fonctionnaires des collectivités locales. Je dis juste que quelques fois, comme pour les bases, il y a des augmentations que nous ne maîtrisons pas et que nous devons assumer. Et donc nous assumons. Ensuite, vous nous dites que nous n'investissons pas assez. C'est vrai que 2,8 millions, cela peut paraître insuffisant pour certains. Mais c'est difficile de vouloir beaucoup dépenser en investissement et peu en fonctionnement. Je vous rappelle que tout notre travail au niveau de la ville, ce n'est pas simplement d'utiliser l'argent des Marliens. C'est de faire que la ville de Marly soit attractive. Pour cela, il faut des investissements, qui ne proviennent pas automatiquement de l'impôt. C'est la différence entre quelqu'un qui veut tout miser sur l'argent public, les impôts des Marliens et quelqu'un qui veut faire autrement. Je prends l'exemple du FC METZ. Nous mettons zéro euro. Le FC METZ investit 32 millions d'euros sur Marly. Je prends l'exemple du quartier Paul Joly, c'est LOGI EST qui a investi pour construire le bâtiment dans le quartier. Un maire moderne, présent pour défendre sa ville, bien sûr il fait avec l'argent qu'il peut avoir, il essaie de ne pas trop ponctionner les Marliens, mais en tout cas il fait en sorte de faire venir des investisseurs pour que cela ne coûte pas aux citoyens. C'est ce que nous faisons. Regardez du côté des autres collectivités. Bien sûr nous n'avons « que » 2,8 millions pour nos investissements. Metz Métropole a pris, par exemple, la compétence voiries. Ce sont des investissements qui vont être faits cette année, notamment la rue des Pervenches. Ce sont des investissements qui se rajoutent. En plus des intervenants privés, il s'agit de faire en sorte que les collectivités locales partenaires interviennent. La Région a indiqué investir 800 000 euros sur le Lycée Citroën de Frescaty. Et bien c'est Marly qui en ressort gagnante et cela ne sort pas seulement de la poche des Marliens, la stratégie gagnante c'est cela. C'est de pouvoir utiliser de manière pertinente et juste les deniers publics dont on a à disposition, mais surtout faire venir des investisseurs, les autres collectivités locales et les entreprises privées. Voilà Monsieur NOWICKI ce que je pouvais vous dire. Monsieur LIOUVILLE, vous avez noté que les bases augmentaient. Forcément cela sert toutes les collectivités, c'est hélas invisible pour les citoyens. Il faut

*rappeler que lorsqu'une collectivité n'augmente pas les taux, cela peut faire augmenter en valeur le montant qu'on paie. C'est ainsi. Ensuite, vous nous parlez de l'action sociale. Vous avez parlé du CCAS. Vous avez remarqué que nous augmentons la subvention. Ce n'est pas rien. C'est qu'effectivement il y a un besoin d'aider les plus nécessiteux de la ville. Nous parlons du centre communal d'action sociale et je salue le travail de la Vice-Présidente du CCAS, Odile JACOB-VARLET. Il y a également le conseil des séniors qui intervient vis-à-vis de nos séniors et qui fonctionne sous la houlette de Claudine HETHENER. Enfin, concernant les écoles, oui, 140 000 euros, de travaux prévus, vous l'avez dit, c'est plus que l'année dernière. Nous ne sommes pas loin des 8% d'investissements. Monsieur LIOUVILLE, c'est un début. Les écoles seront regardées avec attention les années prochaines si toutefois les Marliens souhaitent que l'équipe que je dirige, continue à fonctionner sans préjuger de ce qui va se passer dans un an. Nous avons à cœur de mettre en priorité nos écoles. Enfin, concernant le Pôle emploi, je peux vous annoncer que, j'ai demandé à Angèle BÂCHEL de travailler justement sur une manière plus proactive d'actions vis-à-vis des personnes qui sont sans emploi. La meilleure façon de leur procurer un emploi, c'est d'abord d'attirer des entreprises. Je vous rappelle que la ZAC Belle Fontaine est quasiment finie, il reste un ou deux terrains qui vont être vendus. Le fait que nous attirons des entreprises et qu'il y a beaucoup de commerces et d'artisans, de petites entreprises, présents sur notre ville, c'est une manière de lutter pour l'emploi. Mais nous avons entendu ce que vous avez dit. Cela ne se voit pas dans le DOB. Nous ne l'avons pas mis en exergue. Je peux vous annoncer Monsieur LIOUVILLE, qu'avant l'été, nous aurons signé une convention avec Pôle Emploi pour être plus réactif dans la défense de l'emploi. Je peux même vous dire que nous irons plus loin puisque dans la convention, il est prévu d'installer un espace à la mairie pour pouvoir permettre aux personnes sans emploi de communiquer avec le Pôle Emploi, mais pas seulement. Nous aurons les collaboratrices du CCAS et d'autres personnes dédiées pour accompagner les chômeurs. Ce sera un espace numérique qui ne se contentera pas de flécher le Pôle Emploi, il y a aussi des gens qui ont besoin d'utiliser les outils numériques pour déclarer leurs impôts et autres démarches administratives. Je voulais vous confirmer notre engagement et l'engagement de la ville sur ce sujet. A votre question pourquoi voulons-nous être exemplaires budgétairement vis-à-vis de l'Etat ? Cela me permet juste de vous dire que j'aurai le plaisir lundi 4 mars d'accueillir le Secrétaire Général de la Préfecture qui est également Sous-Préfet toute l'après-midi. Ce sera l'occasion de lui présenter l'ensemble des projets que nous pouvons avoir sur Marly et nous aurons notamment, pas seulement, un passage dans les écoles, parce que nous tenons à faire en sorte que les écoles soient soutenues et le premier partenaire c'est l'Etat. Le Sous-Préfet sera d'ailleurs présent pour la dernière réunion de restitution des quatre thématiques du Grand Débat au NEC. Il est le référent de l'Etat en Moselle pour le Grand Débat. Marly est la seule ville dans laquelle il se déplace. J'estime que l'Etat est un partenaire. J'en ai besoin pour faire en sorte que les projets marliens soient soutenus. Nous avons eu un débat d'orientation budgétaire. Je sais que le mot est un peu trompeur, mais c'est comme cela que se passent les débats dans les collectivités locales. Il s'agit des interventions des uns et des autres, le rapporteur du point, voire le président de séance, finit le débat en répondant. Monsieur SURGA le débat, pour moi, est fini. Il n'y a pas de vote comme de coutume. Pour finir ce débat d'orientation budgétaire, je rappelle les fondamentaux. Pas de hausse de la fiscalité communale, une rigueur budgétaire encadrée sur les canons présentée par l'Etat, limitée à 1,2% du budget de fonctionnement. Des priorités pour les investissements comme la sécurité. Concernant la sécurité, nous avons omis de préciser outre l'embauche d'un nouveau policier municipal, la poursuite de la vidéo surveillance (une caméra nomade qui permet en fonction des besoins de vidéo d'être installée dans différents secteurs). Et bien sûr les écoles. L'avenir de Marly, c'est important. L'achat d'un bâtiment sur le plateau de Frescaty, une balayeuse, la poursuite de plan informatique, des enfouissements de réseaux et le centre socioculturel La Louvière. Voilà nos priorités pour 2019 !*

Le conseil municipal

**PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019,

**AUTORISE** le maire à joindre la note de synthèse concernant les orientations budgétaires.

**1.2 – Convention de refacturation des énergies/fluides concernant l'éclairage public située dans la rue de Frescaty à Marly**  
**Rapporteur : M. LISSMANN**

La rue de Frescaty, pour la partie allant du rond-point de Frescaty jusqu'à la rue Rolland Garros, se situe à la fois sur le ban communal de Marly et sur le ban communal de Moulins-Lès-Metz.

L'éclairage public est connecté sur un compteur commun aux deux villes et est facturé en totalité à la ville de Marly.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser la refacturation des consommations d'électricité à la ville de Moulins-Lès-Metz, au prorata du nombre de candélabres installés.

La convention a été présentée aux membres du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de refacturation des énergies/fluides concernant l'éclairage public situé dans la rue de Frescaty à la ville de Moulins-Lès-Metz.

## **2 - AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2.1 - Crédits scolaires primaires**

**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 28 Janvier 2019, émis un avis favorable pour l'attribution d'un crédit scolaire de 54 euros par élève de maternelle et élémentaire pour l'année 2019

<b>Etablissements</b>	<b>Ferry</b>	<b>Freinet</b>	<b>Henrion</b>	<b>Total</b>
<b>Maternelles</b>	4590	4482	4428	13500
<b>Elémentaires</b>	7506	7776	7830	23112
<b>Total</b>	12096	12258	12258	36612

Les crédits scolaires sont répartis :

36 euros de crédits de fonctionnement/par élève

<b>Etablissements</b>	<b>Ferry</b>	<b>Freinet</b>	<b>Henrion</b>	<b>Total</b>
<b>Maternelles</b>	3060	2988	2952	9000
<b>Elémentaires</b>	5004	5184	5220	15408
<b>Total</b>	8064	8172	8172	24408

18 euros de crédits pour les sorties scolaires/par élève

<b>Etablissements</b>	<b>Ferry</b>	<b>Freinet</b>	<b>Henrion</b>	<b>Total</b>
<b>Maternelles</b>	1530	1494	1476	4500
<b>Elémentaires</b>	2502	2592	2610	7704
<b>Total</b>	4032	4086	4086	12204

Par ailleurs, la commission scolaire maintient les crédits attribués par classe soit 240 euros, ce qui représente un montant total de 6 480 euros.

*M. HORY : Même si les montants proposés sont les mêmes que l'année dernière, comme il y a plus d'enfants, cela représente une haute de + 2% globalement pour chaque école. C'est la conséquence de notre volonté d'augmenter la démographie. C'est une dépense de fonctionnement bien utile !*

**VU** l'avis favorable de la commission scolaire du 28 Janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les crédits scolaires ci-dessus pour l'exercice 2019, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

### **2.2 - Subvention USEP**

**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 28 Janvier 2019, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- USEP de Metz Sud pour l'année 2018/2019 : 2.588,93 euros.

**VU** l'avis favorable de la commission scolaire du 28 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2019, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

**2.3 - Subvention RASED**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 28 janvier 2019, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- RASED pour l'année 2018/2019 : 674 euros

**VU** l'avis favorable de la commission scolaire du 28 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2019, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

**2.4 - Subvention Prévention routière**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 28 janvier 2019, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- L'association Prévention Routière pour l'année 2019 : 200 euros

**VU** l'avis de la commission scolaire du 28 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2019, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

**3 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

**CONSIDERANT** que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

**DECLARE** avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

N°	OBJET	Date de la décision	Origine
01-2019	Réhabilitation CSC La Louvière : Attribution des lots 10 (menuiserie intérieure bois, parquet bois et mobilier) et 11 (serrurerie, habillage poutres et totems extérieurs)	25/01/19	MP
02-2019	Marché 2016-25 : fourniture et livraison de repas – augmentation montant maximum du marché	13/02/19	MP

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY